

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU  
DEVELOPPEMENT LOCAL

MINISTRY DECENTRALISATION AND LOCAL  
DEVELOPMENT

REGION DU SUD

SOUTH REGION

DEPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

NTEM VALLEY DIVISION

COMMUNE D'AMBAM

AMBAM COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARY'S OFFICE

SERVICE DE LA COOPERATION DU DEVELOPPEMENT LOCAL  
ET DES MARCHES PUBLICS

LOCAL DEVELOPMENT COOPERATION AND PUBLIC  
PROCUREMENT SERVICE

BUREAU DU SUIVI INTERNE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE  
DES MARCHES PUBLICS

OFFICE FOR ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF PUBLICS  
CONTRACT



**DECISION MUNICIPALE N°001/DM/ C-AMBAM/SG/SCODELMAP/BSIGAMP/2021**  
**PORTANT ATTRIBUTION**

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM, Maitre d'Ouvrage

Vu la constitution

Vu Le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 2003/651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;

Vu Le Décret n° 87/02 du 02 janvier 1987 portant réglementation du Service Après-Vente;

Vu L'Arrêté n° 093/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du Dossier d'Appel d'Offres;

Vu L'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés Publics,

Vu La circulaire n° 003/CAB/PM relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics.

Vu Arrêté n°038/CAB/PM du 15 Mai 2014 mettant en vigueur les DAO pour la passation des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics.

Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'A.R.M.P ;

Vu La circulaire N° 00000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2021.

Vu le dossier d'appel d'offres National Ouvert N°001/DAONO/RS/D-VNT/COMMUNE D'AMBAM/SG/SIGAMP/2021 DU 05/02/2021 pour les Travaux de Construction d'un Bloc de deux (02) Salles de Classe dans Certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Ambam pour le Compte du Ministère De la Décentralisation et du Développement Local, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud,

Vu le procès-verbal de la CIPM d'Ambam en sa session du 15 Mars 2021

Vu la proposition d'attribution N°001/RS/DVNT/C-AMB/CIPM/2021 de la commission interne de passation des marchés de la commune d'Ambam

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Les ETS EMERAUDE PLUS ,TEL (237) 675 320 184, attributaire de la lettre commande relative au lot 1 dudit Dossier d'Appel d'Offres portant sur les Travaux De Construction D'un Bloc De Deux (02) Salles de Classe A l'Ecole Publique de YOS-MA'AN, dans la Commune d'Ambam pour le Compte du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, Département de la Vallée du Ntem, Région Du Sud, Pour un montant TTC de 19 832 469 FCFA (dix-neuf millions huit cent trente-deux mille quatre cent soixante-neuf francs) à exécuter dans un délai de trois (03) mois

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

**AMPLIATIONS :**

- DDMINIMAP/VDNT
- DDMINDEVEL/VDNT
- ARMP/SUD
- CF/DVNT
- CIMP/C-AMBA
- CHIVAGE ET AFFICHAGE

AMBAM le.....25 FEV 2021

LE MAIRE de la Commune d'AMBAM,  
Maitre d'ouvrage



**Maire d'AMBAM**

Fe n° 000322207/20/AMB/C-AMB/CIPM/2021



**COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION N°001/C/DVNT/C-  
AMBAM/SG/SCODELMAP/BSIGAMP/2021**

PORTANT PUBLICATION DES RESULTAS RELATIFS A L' ATTRIBUTION DE LA LETTRE  
COMMANDE RELATIVE AU LOT 1 DE L'APPEL NATIONAL OUVERT  
N°001/DAONO/RS/D-VNT/COMMUNE D'AMBAM/SG/SIGAMP/2021 DU 05/02/2021 POUR  
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE  
DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'AMBAM POUR LE  
COMPTE DU MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT  
LOCAL, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AMBAM, Maitre d'Ouvrage COMMUNIQUE :**

PAR DECISION N°001/DM /C-A/SG/SCODELMAP/SIGAMP/2021 DECLARE Les ETS  
EMERAUDE PLUS ,TEL (237) 675 320 184, sont déclarés attributaires de la lettre commande  
relative au lot 1 du dossier d'appel d'offres N°001 /DAONO /RS/VDNT/C-  
AMBAM/SG/SIGAMP/2020 du 05 février 2021 pour les travaux de Construction d'un bloc de deux  
salles de classe à l'Ecole Publique de YOS-MA'AN, dans la Commune d'Ambam, Département de la  
Vallée du Ntem, Région du Sud, pour le compte du MINDDEVEL. Pour un montant TTC de 19 832  
469 FCFA (dix-neuf millions huit cent trente-deux mille quatre cent soixante-neuf de francs) à  
exécuter dans un délai de trois (03) mois

Le directeur dudit établissement est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la  
mairie d'Ambam, au SIGAMP sis à la bibliothèque municipale d'Ambam pour recevoir notification de  
cette décision et pour établissement du projet de la lettre commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous  
quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il  
y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires  
non retenus.

**COPIES :**

- DDMINIMAP/VDNT  
d'AMBAM,
- DDMINDEVEL/VDNT
- ARMP/SUD
- SG/C/AMBAM
- CIMP/C-AMBAM
- CF/DVNT

AMBAM le..... **25 MARS 2021**

**LE MAIRE de la Commune**

Maitre d'ouvrage

